

1. POURQUOI DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE AU VOLET CONCOURS ?

Le Gala des Zénith souligne depuis plusieurs années les efforts et la réussite des entreprises de la MRC Rivière-du-Nord.

En participant au volet concours de ce gala :

- Vous en profiterez pour faire le bilan des activités et du fonctionnement de votre entreprise;
- Vous bénéficierez d'une visibilité médiatique importante au niveau régional;
- Vous pourrez vous faire connaître et reconnaître par le milieu des affaires ;
- Vous aurez l'occasion de mobiliser votre équipe de travail dans le cadre d'une démarche valorisante ;
- Vous passerez une excellente soirée lors du gala, tirant ainsi profit de plusieurs nouveaux contacts d'affaires !

La Chambre de commerce et d'industrie de St-Jérôme (CCISJ) vous invite à profiter de cette occasion qui vous est donnée afin célébrer votre réussite et vos efforts.

Vous avez toutes et tous une expérience pouvant inspirer la relève entrepreneuriale...Alors laissez-vous aller et prenez le temps de monter votre dossier de candidature.

Nous vous souhaitons la meilleure des chances ! Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450.431.4339.

2. DATES IMPORTANTES À RETENIR

5 janvier 2010

Début de la période de mise en candidatures

26 janvier 2010

Lancement officiel du Gala des Zénith 2010

10 mars 2010

Date limite pour réception des dossiers de candidatures

18 mars 2010

Cocktail des finalistes

24 avril 2010

Gala des Zénith 2010

3. FRAIS D'INSCRIPTION

Aucun frais n'est exigé pour la présentation du dossier de candidature.
Le coût du billet pour assister à la soirée du Gala est de 125\$.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Voici les exigences pour la présentation de votre dossier de candidature, qui doit comprendre :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé (voir page 3)
- Réponses aux questions à développement qui se trouvent au bas du formulaire.
- Vos documents doivent être présentés au format 8 ½ X 11, en 5 exemplaires.
- Vous pouvez y joindre des annexes complémentaires à votre dossier si vous le jugez pertinent (maximum 5 pages)
- Vous pouvez envoyer votre dossier par la poste ou l'apporter directement au bureau de la CCISJ :

309, de Villemure
St-Jérôme, Qc
J7Z 5J5

5. ADMISSIBILITÉ

Votre dossier de candidature doit porter sur une réalisation, une stratégie ou des efforts particuliers ayant été déployés au cours de l'année 2009.

Les prix remis dans le volet concours, à l'exception du *Coup de cœur communautaire*, sont réservés aux membres de la CCISJ. Si vous n'êtes pas encore membre de la CCISJ, vous pouvez payer votre adhésion au moment de présenter votre candidature.

6. CONFIDENTIALITÉ

Toute l'information que vous présenterez dans votre dossier de candidature dans le cadre du volet concours du Gala des Zénith sera traitée de façon confidentielle, tant par l'équipe de la CCISJ que les membres des comités de présélection et sélection.

7. ÉVALUATION

Les entreprises seront évaluées selon les critères présentés pour chaque prix (voir section *Description des prix*). Les membres des comités de présélection et de sélection prendront aussi en considération la taille, le secteur d'activité et le marché occupé dans l'analyse des dossiers, afin d'assurer une grande équité dans l'attribution des prix entre travailleurs autonomes, petites et grandes entreprises.

8. SÉLECTION

Un comité de présélection a pour mandat de choisir les candidatures retenues comme finalistes, qui seront dévoilées lors du *Cocktail des finalistes* le 18 mars 2010.

Un autre groupe formant le jury est mandaté par la suite pour l'analyse des dossiers selon les critères présentés ci-dessous. La composition du comité sera dévoilée lors du lancement officiel du Gala 2010 prévu en janvier. Ce dernier sera principalement formé d'anciens présidents de la CCISJ.

La CCISJ se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans une catégorie en particulier, si les candidatures soumises ne respectent pas les critères établis et se réserve également le droit de demander plus d'information pour valider les candidatures afin de faciliter le processus de sélection.

9. DESCRIPTION DES PRIX

9.1 Zénith Investissement – Capital humain

Ce prix est remis par Immovex Rive-Nord

Le Zénith Investissement – Capital humain récompense les efforts et stratégies déployés afin de relever les défis reliés au recrutement et à la rétention de ressources humaines. Ce prix est remis à une entreprise ayant misé sur le développement de la main-d'œuvre comme stratégie de croissance novatrice.

Critère d'évaluation du dossier :

- Objectifs et impacts visés par la démarche
- Vision novatrice de la gestion des ressources humaines
- Efforts déployés (considérant la taille de l'entreprise)
- Retombées déjà observables (ex : fidélisation des employés, recrutement main-d'œuvre qualifiée, intégration des nouveaux arrivants, plan de relève, formation, mentorat)
- Qualité du dossier présenté

Admissibilité :

- PME
- Grande entreprise
- Coopérative

Ce prix réservé aux membres de la CCISJ.

9.2 Zénith Investissement – Structures et équipements

Ce prix est remis par Amyot Gélinas

Le Zénith Investissement - Structures et équipements reconnaît les investissements déployés par entreprise, tant pour des infrastructures ou que des équipements. Ce prix est remis à une entreprise, nouvelle ou existante, ayant réalisé des acquisitions importantes en 2009 afin d'améliorer la performance de l'entreprise et d'assurer sa pérennité.

Critères d'évaluation du dossier :

- Ampleur de l'investissement (considérant la taille et le secteur de l'entreprise)
- Objectifs poursuivis par l'investissement
- Impacts sur la production et/ou les services offerts
- Vision et leadership des dirigeants
- Qualité du dossier présenté

Admissibilité :

- PME
- Grande entreprise
- Coopérative

Ce prix est réservé aux membres de la CCISJ.

9.3 Zénith Innovation

Ce prix est remis par Lalonde, Gerathy, Riendeau, Lapierre Avocats

Le *Zénith Innovation* souligne l'innovation sous toutes ses formes, que ce soit par l'utilisation des nouvelles technologies, l'implantation de nouveaux processus et procédés ou encore le développement d'un nouveau produit ou service. Ce prix reconnaît ainsi les interventions novatrices déployées par l'entreprise récipiendaire à tous les niveaux de l'organisation (ex : service à la clientèle, marketing, exportation et/ou production).

Critères d'évaluation du dossier :

- Objectifs et impacts de la démarche d'innovation
- Ampleur des actions novatrices et de l'investissement (considérant la taille et le secteur de l'entreprise)
- Créativité
- Vision et leadership des dirigeants
- Qualité du dossier présenté

Admissibilité :

- Travailleur autonome
- PME
- Grande entreprise
- Coopérative

Ce prix est réservé aux membres de la CCISJ.

9.4 Zénith – Développement des affaires

Ce prix est remis par Groupe Rochon Thériault

Le prix *Zénith Développement des Affaires* souligne l'audace et la persévérance dont font preuve les gens d'affaires afin de développer de nouveaux marchés, d'augmenter leur production ou encore de promouvoir leurs produits et/ou services. Ce prix est remis à une jeune entreprise ayant apporté une touche personnalisée et une fraîcheur à son secteur ou sa profession, ou encore à une entreprise existante ayant déployé efforts et stratégies afin de redonner un nouveau souffle à ses activités.

Critères d'évaluation du dossier :

- Réalisations ou projet particulier de développement en 2009
- Impacts déjà observables
- Leadership et vision des dirigeants
- Ampleur de la démarche et de l'investissement (considérant la taille et le secteur de l'entreprise)
- Qualité du dossier présenté

Admissibilité :

- Travailleur autonome
- PME
- Grande entreprise
- Coopérative

Ce prix réservé aux membres de la CCISJ.

9.5 Zénith Développement durable – volet entreprise privée

NOUVEAUTÉ

Nous cherchons un partenaire pour la remise de ce prix

Ce nouveau prix vise à reconnaître les entreprises qui déploient des efforts concrets en matière de responsabilité sociale. Il est remis à une entreprise afin de reconnaître ses efforts et implications en matière de développement durable, notamment les mesures environnementales et ses engagements sociaux.

Critères d'évaluation du dossier :

- ✓ Ampleur des efforts réalisés (considérant taille et le secteur de l'entreprise)
- ✓ Actions en matière développement durable prises à l'interne (ex : qualité des conditions de travail des employés, santé-sécurité, conciliation travail-famille, formations,)
- ✓ Engagements sociaux de l'organisation dans la communauté (ex : culture, sport, santé, éducation etc.)
- ✓ Engagements environnementaux à l'entreprise (ex : recyclage, amélioration de la qualité de l'eau, journées de nettoyage des rives)
- ✓ Implication des employés dans la démarche
- ✓ Contribution au rayonnement économique de la région (ex : achats locaux, implications ou dons dans des projets de développement local, etc.)

Admissibilité :

- Travailleur autonome
- PME
- Grande entreprise
- Coopérative

Ce prix est réservé aux membres de la CCISJ.

9.6 Zénith Développement durable – Volet institutionnel et public

NOUVEAUTÉ

Nous cherchons un partenaire pour la remise de ce prix

Ce prix vise à reconnaître les institutions, organisations publiques et communautaires ayant démontré une préoccupation évidente pour une saine gouvernance et le développement durable. Il est remis à une organisation afin de souligner ses efforts et implications en matière de développement durable, notamment, les mesures concrètes prises en matière d'environnement ainsi que ses sociaux.

Critères d'évaluation du dossier :

- ✓ Ampleur des efforts réalisés (considérant la taille et le type d'organisation)
- ✓ Actions en matière développement durable prises à l'interne (ex : qualité des conditions de travail des employés, santé-sécurité, conciliation travail-famille, formations,)
- ✓ Engagements sociaux de l'organisation dans la communauté (ex : culture, sport, santé, éducation etc.)
- ✓ Engagements environnementaux à l'entreprise (ex ; recyclage, amélioration de la qualité de l'eau, journées de nettoyage des rives)
- ✓ Implication des employés dans la démarche
- ✓ Contribution au rayonnement économique de la région (ex : achats locaux, implications ou dons dans des projets de développement local, etc.)

Admissibilité :

- Organisme à but non lucratif
- Ville et municipalité
- Organisation publique et parapublique
- Coopérative avec mission à but non lucratif

Ce prix est réservé aux membres de la CCISJ.

9.7 Zénith Coup de cœur communautaire

NOUVEAU

Ce prix est remis par Gilles Robert, député de Prévost

Ce prix est remis à un organisme à but non lucratif ou une coopérative à but non lucratif afin de souligner les efforts et/ou réalisations particulières déployés pendant l'année 2009. L'objectif est de reconnaître l'importance des organismes communautaires au développement socioéconomique et à l'amélioration de la qualité de vie du territoire de la MRC Rivière-du-Nord.

Critères d'évaluation du dossier :

- ✓ Ampleur des efforts ou de la réalisation (considérant la taille et le secteur de l'organisation)
- ✓ Valeur de l'Engagements social de l'organisme dans sa communauté
- ✓ Dynamisme des dirigeants
- ✓ Impacts des services offerts sur la qualité de vie
- ✓ Mobilisation des employés et des bénévoles
- ✓ Contribution au rayonnement de la MRC Rivière-du-Nord

Admissibilité :

- Organisme ou association à but non lucratif
- Coopérative (avec mission à but non lucratif)